

DIRECTRICE OU DIRECTEUR DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS

Direction des technologies de l'information

Un poste est à pourvoir au 525, boulevard René-Lévesque Est, à Québec.

CONTEXTE

À titre d'organisme de surveillance des marchés publics, l'Autorité des marchés publics (AMP) joue un rôle de premier plan au chapitre de l'application des lois et des règlements encadrant les contrats publics au Québec. En plus de surveiller l'ensemble des contrats publics, son équipe multidisciplinaire reçoit et traite les plaintes des personnes intéressées ainsi que des renseignements du public, et administre le Registre des entreprises autorisées et le Registre des entreprises non admissibles.

Travailler à l'AMP, c'est :

- participer à la mise en place d'une organisation nouvelle et novatrice;
- contribuer activement à l'intégrité de l'État, de concert avec des spécialistes chevronné(e)s et professionnel(le)s;
- relever des défis uniques, qui donnent des résultats tangibles;
- évoluer dans un environnement stimulant et valorisant.

À Québec, les bureaux de l'AMP sont situés sur la colline Parlementaire et à Montréal, au cœur du Quartier international, deux endroits centraux qui facilitent les déplacements et l'accès aux transports en commun.

L'AMP est à la recherche d'une directrice ou d'un directeur des technologies de l'information.

RÔLE

La Direction des technologies de l'information (DTI) est composée d'une équipe de professionnelles et de professionnels attiré(e)s à plusieurs mandats variés, ainsi que d'un Service du soutien TI.

Sous l'autorité du directeur principal du soutien organisationnel, la personne titulaire du poste joue un rôle stratégique dans l'encadrement et dans la gouvernance des mandats en technologies de l'information. Elle doit mobiliser l'ensemble des ressources de la DTI,

ainsi que du Service qui en découle, d'une manière efficiente vers l'atteinte des objectifs et des priorités qui lui sont impartis, et dans les mandats de coordination qui lui sont confiés.

La ou le titulaire est responsable de l'atteinte des objectifs généraux de son secteur d'activités établis par la direction principale. À titre de directrice ou de directeur des technologies de l'information, cette personne est appelée à développer et à préserver de bonnes relations avec les partenaires externes, de même que les intervenantes et intervenants, et ce, afin d'assurer une saine collaboration. Elle contribue également au développement de son unité.

Responsabilités principales :

- Planifier, organiser, diriger, contrôler et évaluer l'ensemble des activités de la DTI;
- Orienter la gestion des priorités des dossiers en identifiant et en priorisant les interventions, et ce, en tenant compte des contraintes et des enjeux;
- Veiller au maintien d'une cohérence des mandats sous sa responsabilité. S'assurer de la pertinence et de la qualité de la prestation de travail offerte par chacun des domaines d'interventions;
- Assurer un accompagnement stratégique auprès de la direction dans les domaines sous sa responsabilité et participer activement à l'atteinte des orientations stratégiques de l'AMP;
- Veiller au développement de l'architecture technologique d'affaires et de la transformation numérique, conformément aux orientations gouvernementales;
- Présenter des solutions technologiques novatrices et efficaces, qui contribuent à augmenter la capacité organisationnelle de l'AMP dans la réalisation de ses mandats;
- Assurer l'implantation harmonieuse des solutions, en tenant compte des risques, de l'acceptabilité, de la gestion du changement et des mesures transitoires permettant de livrer les différents projets;
- Assurer le respect et rendre compte de la directive sur la sécurité et sur la protection des actifs informationnels;
- Assurer la fiabilité, la performance et la sécurité du réseau pour soutenir la clientèle dans l'utilisation des outils technologiques et bureautiques mis à sa disposition;
- Assurer la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité de l'information en développant et en maintenant un niveau d'expertise-conseil élevé;
- Implanter la méthodologie de gestion agile;
- Représenter les technologies de l'information au sein de différents comités internes ou externes;
- Participer à la mise en place et assurer le suivi des outils de reddition de comptes, en respect des règles de bonne gouvernance.

PROFIL RECHERCHÉ

La personne recherchée doit avoir une bonne compréhension des enjeux et des mandats importants de l'AMP. Elle doit posséder un leadership mobilisateur, un sens développé des relations humaines et un bon sens politique afin d'atteindre les objectifs. Elle doit avoir de fortes habiletés de communication, tant à l'oral qu'à l'écrit, être une interlocutrice crédible, agir avec tact et entretenir de relations appropriées avec les diverses intervenantes et les divers intervenants afin d'assurer le déploiement des activités de son secteur, d'obtenir l'appui des ressources et de transmettre une vision claire à son équipe.

Elle doit faire preuve de jugement et de rigueur, ainsi que d'un esprit de synthèse dans l'exécution de ses fonctions. Elle doit finalement avoir d'excellentes aptitudes en gestion du temps, une bonne capacité à composer avec plusieurs priorités, de même qu'un haut niveau de flexibilité et d'adaptabilité afin de mener à terme les mandats qui lui sont confiés.

EXIGENCES*

La personne recherchée doit détenir :

- un diplôme d'études universitaires de premier cycle en informatique, en génie informatique ou dans toute autre discipline pertinente aux attributions de l'emploi;
- un minimum de 7 à 10 années d'expérience professionnelle pertinente, dont au moins quatre années dans un poste de gestion;
- une excellente connaissance de l'administration publique, de son fonctionnement et des règles administratives applicables au domaine des technologies de l'information.

Sont considérés comme des atouts :

- un diplôme universitaire de deuxième cycle dans une discipline jugée pertinente;
- de l'expérience dans la gestion de projets d'envergure.

INSCRIPTION

Veillez acheminer votre curriculum vitæ, d'ici le 26 juin 2022, à l'adresse dotation@amp.quebec.

*Pour être embauchée comme membre du personnel de l'AMP, la personne doit se soumettre aux conditions de l'habilitation sécuritaire de la Sûreté du Québec.